

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à une installation classée pour la protection de l'environnement

**Demande d'autorisation environnementale pour la création
d'un parc éolien
sur le territoire de la commune de Chicourt**

Pétitionnaire : Société SAS Energreen Production

Par arrêté préfectoral n° 2023-DCAT-BEPE-231 du 24 novembre 2023, le préfet de la Moselle a prescrit, **du lundi 8 janvier 2024 au vendredi 9 février 2024**, l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un parc éolien sur la commune de Chicourt, d'une durée de 33 jours sur le territoire de la commune de Chicourt.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 6 kilomètres sont :

Achain, Arraincourt, Bacourt, Baudrecourt, Bellange, Bréhain, Brulange, Château-Bréhain, Chenois, Chicourt, Dalhain, Destry, Donjeux, Fonteny, Frémery, Gerbécourt, Hannocourt, Herny, Holacourt, Laneuveville-en-Saulnois, Lesse, Lubécourt, Lucy, Marthille, Morville-sur-Nied, Oron, Prévocourt, Saint-Epvre, Suisse, Thicourt, Thimonville, Tincry, Vannecourt, Vatimont, Vaxy, Villers-sur-Nied, Viviers.

La commune de Chicourt est désignée comme siège de l'enquête.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné Mme Nadine Birck, gestionnaire comptable de lycée retraitée, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. Aimé Cayet, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet, comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis des services consultés lors de la phase d'examen, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe) et la réponse de l'exploitant à cet avis, sera déposé à la mairie de Chicourt, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable sur internet aux adresses suivantes :

- www.moselle.gouv.fr - [publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins](#) ou [directement à l'adresse](#)

<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-chicourt>

- sur support papier à la mairie de Chicourt, siège de l'enquête ;

- depuis un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture de la Moselle (9 place de la Préfecture 57034 Metz cedex), aux horaires d'ouverture du public (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h) après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34.

Pendant la durée de cette enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie précitée, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie au public,
- par courrier postal adressé à l'attention de Mme Nadine Birck, désignée en qualité de commissaire enquêtrice, à la mairie de Chicourt – 13 rue du 20 août 1914 – 57590 Chicourt,
- **sur le registre électronique, fortement recommandé et à privilégier** accessible par le site internet www.moselle.gouv.fr – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins ou directement à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-chicourt>
- à défaut d'accès au registre électronique par les moyens indiqués supra, il est possible de faire ses observations par mail à l'adresse suivante :
projet-eolien-chicourt@mail.registre-numerique.fr

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie de Chicourt les :

- jeudi 18 janvier 2024 – 17 h – 19 h
- mardi 23 janvier 2024 – 16 h – 18 h
- mercredi 31 janvier 2024 – 10 h – 12 h
- vendredi 9 février 2024 – 14 h – 16 h

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées au pétitionnaire représenté par :

M. Guillaume Jouaville – Mel : g-jouaville@uem-metz.fr – Tél. :06.71.54.89.58

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public en mairie de Chicourt, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle (DCAT/BEPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr - [publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins](#) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, après avis éventuel de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – collège éolien.